



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins scolaires

Question écrite n° 71755

Texte de la question

M. Christian Paul interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le manque crucial de médecins scolaires dans la Nièvre. Seuls deux praticiens répondent à ce jour aux besoins des élèves nivernais, au lieu des quatre nécessaires. Dans le premier degré, c'est l'absence totale de médecins qui est alarmante : plus de 16 000 enfants sont totalement privés de ce service, assuré de façon palliative, et pour partie, par les infirmières ou les médecins libéraux. Qu'il s'agisse de la détection de difficultés scolaires, de la protection de l'enfance, de l'aide à la scolarisation d'élèves souffrant de maladies ou d'un handicap, de l'évaluation des souffrances psychiques mais aussi de l'aide à l'orientation professionnelle, autant de missions qui ne sont pas ou insuffisamment menées auprès des 30 000 élèves du département. Pourtant, les postes existent et sont financés. Au regard de ces éléments, il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour assurer l'égalité de l'accès aux soins de nos enfants sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71755

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10596

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)